

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DICOM 24 Conventions de partenariat et de concession des droits de diffusion à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat avec Christian Dior Couture et de concession des droits de diffusion avec BFM TV & BFM Paris, à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation des conventions de partenariat avec Christian Dior Couture et de concession des droits de diffusion avec BFM TV & BFM Paris, à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec Christian Dior Couture et de concession des droits de diffusion avec BFM TV & BFM Paris, à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO